

renseignements sous les yeux dans le moment. Le comité de la marine marchande du Commonwealth, d'après ce que je me rappelle, est l'un des deux organismes qui existent depuis quelques années et ont leur siège à Londres—l'autre est le comité économique du Commonwealth. Ces deux organismes ne sont pas parmi les plus récemment formés. Ils existent depuis pas mal de temps et je suis sûr que le député qui siège à la droite du député de Laurier pourra lui donner une idée complète de ces deux organismes du Commonwealth et du travail utile qu'ils accomplissent. Je crois d'ailleurs qu'il s'agit là d'une mise en commun de renseignements et de méthodes de transport maritime.

M. Benidickson: D'après la réponse du ministre à d'autres députés, je suppose que le crédit à l'étude ne présente rien d'inusité mais seulement des modifications relatives au taux d'échange de notre dollar, et peut-être au coût d'ensemble de notre participation normale sous forme d'apport aux divers organismes auxquels nous appartenons. Le député de Laurier a soulevé une question au sujet de l'OACI, et je crois que nous trouverons dans les crédits un autre poste concernant un engagement particulier du Canada envers cet organisme. En ce qui concerne les Nations Unies, ne trouverons-nous pas également une rubrique spéciale où les versements proportionnels ne sont pas conformes à la formule ordinaire de sorte que le Canada sera invité—par exemple en ce qui concerne le Congo, comme je l'ai déjà mentionné—à verser une quote-part spéciale?

L'hon. M. Fleming: Oui.

M. Benidickson: Dans ce crédit, il s'agit du pourcentage normal, et il n'y a rien d'inusité qui s'écarterait de la façon de présenter le budget principal.

L'hon. M. Fleming: C'est exact. La répartition parmi les différents pays et la cotisation pour le budget ordinaire des Nations Unies diffère, évidemment, de ce qui s'applique aux fonds spéciaux créés par l'organisme international.

(Le crédit est adopté.)

676. Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale à un prix inférieur à celui du marché—Crédit supplémentaire, \$40,778.

L'hon. M. Chevrier: Il s'agit des dispositions prises à l'égard de l'immeuble logeant l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal. Je suppose que cet immeuble appartient au National-Canadien, et qu'il est, en grande partie, loué à bail à l'organisme international. Quelles sont les conditions du bail? Si je comprends bien le crédit, le bail prévoit un montant déterminé.

Mais, étant donné certaines dispositions intervenues entre le Canada et les pays qui ont accepté de se faire représenter ici et ont choisi notre pays comme le siège de l'institution qui s'occupe de l'aviation civile internationale, le Canada a accepté de réduire, dans une certaine mesure, le montant du loyer. Le ministre peut-il répondre à ces deux questions?

M. Benidickson: Pendant qu'on fait le calcul, j'ajouterai ceci. Ce poste comprend-il de l'espace supplémentaire pour l'organisme international ou une révision de ce qui serait le taux commercial courant? Je suppose qu'il s'agit de verser la différence entre le taux convenu par les organismes internationaux et les loyers commerciaux actuels dans la région de Montréal, où est situé l'immeuble?

L'hon. M. Fleming: L'immeuble en question appartient aux chemins de fer Nationaux du Canada. Le ministère des Travaux publics prend à bail des locaux des chemins de fer Nationaux pour les sous-louer à l'OACI à prix réduit. La raison de cette réduction du loyer est évidemment bien connue des députés, qui l'approuvent.

Les locaux dont il s'agit ont une superficie de 30,000 pieds carrés, et l'OACI paie un dollar par pied carré. L'affectation envisagée de \$40,778 représente la location de la superficie supplémentaire ainsi prévue pour l'OACI. Le 1^{er} mai 1960, le ministre des Travaux publics a loué à bail deux locaux supplémentaires situés dans le même immeuble, l'un d'une superficie de 11,800 pieds carrés, et l'autre de 3,450 pieds. Ces deux locaux ont été pris à bail en 1960. Puis, le mois dernier, le ministère des Travaux publics a loué 3,500 pieds carrés supplémentaires. L'affectation supplémentaire a trait à la partie du loyer prise en charge par le ministère des Affaires extérieures et constitue, en réalité, une subvention à l'OACI.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre a dit que le taux est d'un dollar par pied carré. Ce que j'essayais de confirmer, même si je ne l'ai pas exprimé de cette façon, mais plutôt d'une manière générale, c'est ce que payent, au pied carré, les autres locataires de l'immeuble. Je pense maintenant aux bureaux de sociétés d'aviation internationale comme ceux du KLM, d'Air-Canada, et autres encore. Air-France n'est pas logé dans le même immeuble, mais il y a d'autres sociétés qui ne bénéficient pas de l'avantage consenti à l'organisation internationale.

L'hon. M. Fleming: On me dit que les prix varient quelque peu, selon l'espace disponible et l'étage. Le prix demandé n'est pas le même pour les locaux loués dans les trois cas mentionnés. Il se situe entre un peu plus